

**PROCES-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 MAI 2018
DANS LE SALLE DU CONSEIL**

Présents – M. Jean-Pierre LEMYRE, Mme Isabelle HERVY, MM Michel DUPUY, Xavier SOREL, Paul HACQUARD, Mmes Claude MORIN, Danielle DAUNE-BESNARD, M. Guy GEFFROY, Charles MICHEL, Mme Charlette TERRISSE, M. Albert JEANNE, Mme Marie-Thérèse TOURNAILLE, formant la majorité des membres en exercice

Absents excusés :

- Mme Yolande LEBRET qui a donné pouvoir à Mme Isabelle HERVY
- M. David TRAISNEL qui a donné pouvoir à M. Jean-Pierre LEMYRE
- Mme Christelle MORRY qui a donné pouvoir à Mme Charlette TERRISSE

Absents :

- Mme Dominique MERIADEC
- Mme Josiane JOUSSELIN
- M. André LEFEVRE
- M. Bruno CATHERINE

Secrétaire de séance – Mme Isabelle HERVY

Ouverture de la séance à 20 H 37

M. le Maire demande aux membres du conseil municipal la possibilité d'ajouter une question à l'ordre du jour de la présente réunion de conseil : la demande de subvention dans le cadre du Contrat de Pôles de Service.

Accord des conseillers.

1° - JURES DES ASSISES

L'arrêté préfectoral du 24 avril 2018 portant répartition des jurés dans le département de la manche pour l'année 2019, précise que le tirage au sort des jurés sur la liste électorale générale de la commune doit être effectué avant le 15 juillet 2018.

La liste préparatoire doit comprendre un nombre de noms triple de celui fixé par l'arrêté (soit 3 noms).

Doivent être exclus :

- Les personnes qui n'auront pas atteint l'âge de 23 ans au cours de l'année civile qui suit,
- Les électeurs qui n'auraient pas leur domicile ou leur résidence principale dans le département.

Les personnes tirées au sort par les élus, sont : M. Patrick MASSIEU (912), M. Victorien VARIN (1232) et Mme Suzanne DUVAL (320).

2° - MISE EN PLACE DE PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES - HALLE AUX GRAINS

Bail emphytéotique administratif conclu avec le SDEM50 portant occupation de la toiture d'un bâtiment municipal pour l'installation et l'exploitation de panneaux photovoltaïques.

Les objectifs ambitieux affichés par le gouvernement vont désormais conduire à une diversification des sources de production d'électricité et notamment des énergies renouvelables.

Fort de son engagement de proximité auprès des collectivités, le SDEM50 souhaite œuvrer dans une démarche d'efficacité énergétique en proposant l'installation de panneaux solaires photovoltaïques sur des toitures de bâtiments publics.

A ce titre, le conseil municipal de la commune de QUETTEHOU est sollicité par le SDEM50 pour approuver le bail emphytéotique administratif pour la construction et l'exploitation d'une installation photovoltaïque sur un de ses bâtiments communaux en vertu de l'article L 1311-2 du code général des collectivités territoriales.

Ce bail, constitutif de droits réels, prévoit la prise en charge par le SDEM50 de la réalisation des études nécessaires ainsi que l'installation et l'exploitation de la centrale photovoltaïque.

En l'espèce, la commune de QUETTEHOU met à disposition du SDEM50 environ 180 m² de toiture sur un de ses bâtiments municipaux dénommé La Halle aux Grains dont elle est propriétaire, afin que le syndicat installe et exploite un ensemble d'équipements photovoltaïques de production d'électricité raccordé au réseau public de distribution d'électricité en vue de la commercialisation par le SDEM50 de l'électricité ainsi produite.

En contrepartie, le SDEM50, conformément à la délibération du comité syndical en date du 12 avril 2018, s'engage :

- à verser un loyer à la collectivité dont le montant sera calculé sur la base de la moitié de l'excédent dégagé par le budget annexe « Photovoltaïque » l'année précédente (revente d'électricité). Ce loyer sera annuel et interviendra à compter de l'année suivant la fin d'amortissement de l'installation ;

Le bail prendra effet à compter de sa notification par la Commune de QUETTEHOU au SDEM50.

Il est conclu pour la durée 30 ans, conformément à l'article 3 du bail.

A l'expiration du bail, la propriété des ouvrages, en parfait état de fonctionnement sera transférée gratuitement à la collectivité.

Une discussion s'instaure entre les membres du conseil, quant à l'entretien, à sa durée de vie, son recyclage ainsi que l'impact financier de la commune.

M. GEFFROY souhaite être acteur de ce dossier en étant impliqué dans son étude. Il regrette que le SDEM ne verse pas une participation symbolique, peut-être dès la première année, et non pas à la fin de l'amortissement.

Il précise que ce type de projet est éligible à la DETR, au fond LEADER et aux subventions de la Région, notamment pour la qualification de notre territoire, développement durable 2030. Il souhaite que le SDEM apporte des réponses au recyclage des matériaux à terme.

VU l'article L 1311-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT) disposant qu'un bien immobilier appartenant à une collectivité territoriale peut faire l'objet d'un bail emphytéotique en vue de l'accomplissement, pour le compte de la collectivité territoriale, d'une mission de service public ou en vue de la réalisation d'une opération d'intérêt général relevant de sa compétence ;

VU l'article L1311-13 du CGCT concernant l'authentification, en vue de leur publication au fichier immobilier, des actes concernant les droits réels immobiliers ainsi que les baux, passés en la forme administrative par les collectivités et établissements publics ;

VU l'article L 2224-32 du CGCT concernant l'aménagement et l'exploitation d'installation de production d'énergies renouvelables par les communes, sur leur territoire, et les établissements publics de coopération, sur le territoire des communes qui en sont membres ;

VU les statuts du SDEM50 approuvés par arrêté préfectoral du 21 mars 2014 ;

VU la délibération du comité syndical du SDEM50 en date du 12 avril 2018 relative au plans de financement des centrales solaires photovoltaïques ;

CONSIDERANT le souhait exprimé par la commune de QUETTEHOU de mettre à disposition du SDEM50 environ 180 m² de toiture pour l'installation et l'exploitation de panneaux photovoltaïques sur son patrimoine bâti ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, DECIDE

- **De la conclusion d'un bail emphytéotique administratif avec le SDEM50 pour l'installation et l'exploitation de panneaux photovoltaïques sur la toiture du bâtiment municipal dénommé La Halle aux Grains**
- **D'autoriser M. le Maire de la commune de QUETTEHOU, en vue de procéder à la signature du bail conclu avec le SDEM50 ;**
- **D'autoriser M. le Maire, à recevoir et à authentifier ce bail passé en la forme administrative conformément aux dispositions de l'article L1311-13 du code général des collectivités territoriales, en vue de sa publication au fichier immobilier.**

3° - DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DES DELEGATIONS CONSENTIES AU MAIRE

Cabinet médical : Signature du bail à Mme Marina GALLIEN, praticienne en énergie chinoise, acupuncteur, à compter du 1^{er} juin 2018, pour un loyer de 150 €/mensuel pendant 2 ans et 20 € de charges/mois.

4° - DEMANDE DE SUBVENTIONS CONTRAT DE POLES DE SERVICE

M. le Maire informe les membres du conseil municipal que la commune a fait acte de candidature pour un Contrat de Pôles de Service. Ce partenariat entre le Conseil Départemental et la commune de QUETTEHOU repose sur la volonté partagée de définir un projet global de développement de notre territoire pour une durée de quatre ans.

Il est allé avec son adjointe présenter ce projet (sous forme d'un diaporama) le 22 février 2018 au Conseil Départemental.

Le futur programme s'articule autour des actions suivantes qui peuvent être subventionnées à hauteur de l'enveloppe financière de 351 200 € modulable sur la durée du contrat, réparties sur 3 volets.

Les projets proposés sont les suivants :

Volet 1 attractivité

Aménagement du bourg

Acquisition et viabilisation lotissement HLM, le Perron, tranche 1

Acquisition et viabilisation lotissement HLM, le Perron, tranche 2

Viabilisation logements HLM, personnes âgées

Volet 2 équipement centralité :

Agrandissement de l'aire de jeux

Maison des associations

Volet 3 – cohésion sociale

Création et aménagement de jardins ouvriers

Il précise qu'il est encore possible d'ajouter un nouveau projet et demande aux membres du conseil d'y réfléchir.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL, À L'UNANIMITÉ, RETIENT LES PROJETS ÉNUMÉRÉS CI-DESSUS ET DEMANDE UNE SUBVENTION AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL À HAUTEUR DE 40 % DANS LE CADRE DU CONTRAT DE PÔLES DE SERVICE.

5° - INFORMATIONS DIVERSES

Travaux rue Flandres Dunkerque et rue du Vieux Moulin

Fin des travaux et réception le mercredi 16 mai 2018 à 10h.

Travaux à venir : effacement de réseaux rue du Quartier, rue du Vieux Puits (de l'ancienne poste jusqu'au chemin des Noyers).

Ateliers territoriaux des documents de planification

M le Maire fait part que la CAC élabore actuellement trois grands documents planification : le plan de Déplacement du Cotentin (PDC), le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) et le Programme Local de l'Habitat (PLH).

Ces démarches sont inhérentes à notre projet de territoire et ont pour objet de définir d'ici à la fin 2019 la stratégie territoriale de l'agglomération en matière de déplacement, d'habitat, de transition énergétique et d'adaptation au changement climatique

Pour nous accompagner, trois cabinets d'études ont été retenus : ITEM pour le PDC, ALGOE pour le PCAET et le CDHAT pour le PLH.

Lancée début 2018, l'élaboration de ces documents stratégiques s'articule autour des trois grandes phases suivantes :

- La réalisation d'un diagnostic ;
- La définition des orientations stratégiques ;
- La définition d'un programme d'actions.

Dans le cadre de la première phase, des ateliers territoriaux sont organisés afin de partager le diagnostic et d'envisager avec l'ensemble des élus du Cotentin, les orientations qui pourraient être retenues pour le territoire.

Ces ateliers sont ouverts à tous les conseillers municipaux, et seront organisés selon 4 secteurs géographiques qui correspondent à des regroupements de PLUI

L'atelier auquel vous êtes conviés se déroulera le **13 juin 2018 : Halle aux grains de Quettehou** et réunira les pôles de proximité du Val de Saire, de Saint-Pierre-Église et de Montebourg.

Horaires de l'atelier :

- 13 h 30 : accueil
- 14 h 00 : présentation synthétique des diagnostics
- 14 h 40 : ateliers de travail thématiques : logement, mobilité, énergie-climat. Chaque élu aura la possibilité de participer successivement aux trois ateliers.
- 17 h 00 : restitution et synthèse des travaux

Tous les conseillers sont invités. Inscriptions à effectuer par voie numérique (<https://goo.gl/forms/dZdGNz2f4xyRiGwm1>) ou par mail avant le 25 mai 2018, à Aude LEPAREUR: gestionleader@cotentin.org / Tél. : 02 33 53 57 12.

Remerciements du Pôle de Proximité du Val de Saire pour la mise à disposition de la halle aux grains pour un projet musical « M. RIBBOULDINGUE » Très beau spectacle avec un bémol, réservé aux enfants. Souhait de la commune que ce genre de spectacle puisse continuer dans l'avenir.

Prochaine réunion de conseil : mardi 19 juin 2018 à 20 h 30

Réunion avec les commerçants du bourg : mardi 12 juin 2018 à 19 h 30 : réunion de présentation de l'aménagement du bourg

6° - QUESTIONS DES CONSEILLERS

M. JEANNE signale qu'il est intervenu pour calmer de jeunes cyclomotoristes près du terrain de football.

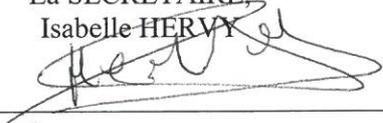
Il réitère également sa demande d'installation d'un banc près de la voie verte.
C'est prévu.

M. MICHEL a constaté le stationnement de véhicules gênants la visibilité pour les véhicules venant de la rue du Rivage ou du chemin d'Isamberville.
Un constat sera effectué.

M. GEFFROY indique que des bruits courent sur l'urgence de déposer des permis de construire avant la création du PLUi (Plan local d'urbanisme intercommunal).

M. le Maire affirme qu'il n'a pas d'information à ce sujet.

Fin de la séance : 21 H 50

<p>La SECRETAIRE, Isabelle HERVY</p> 	<p>Le MAIRE, Jean-Pierre LEMYRE</p>  
--	---

